

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 738



B. Raoux/IAU IdF

TERRITOIRES

APPROCHE PAYSAGÈRE

Janvier 2017 • www.lau-idf.fr

L'IDENTITÉ DE L'ÎLE-DE-FRANCE FAÇONNÉE PAR SES PAYSAGES

Cette série « Approche paysagère » vise à mettre en avant les grands enjeux du paysage régional. Les thématiques proposées s'appuient sur cinq grandes composantes qui structurent et transforment les paysages de la région francilienne, à la base de la réflexion engagée dans le schéma directeur régional (Sdrif 2030) et de plusieurs études à venir :

- reliefs et belvédères;
- fronts urbains et interfaces;
- grands axes;
- bâti et composition.

LES PAYSAGES DE L'ÎLE-DE-FRANCE EN SONT LE VISAGE ET LEUR IMAGE EST COMME UNE PHOTO D'IDENTITÉ DE LA RÉGION. LA CONNAISSANCE DE LEURS ATTRIBUTS, QUI LES CARACTÉRISENT, PERMET D'IDENTIFIER ET DE RECONNAÎTRE LEUR SPÉCIFICITÉ, ET CELLE D'UNE PARTIE DE L'ÎLE-DE-FRANCE. LEUR ÉVALUATION QUALITATIVE PERMET, À TRAVERS LES POLITIQUES, LES PLANS ET LES PROJETS DE PAYSAGE, DE RENFORCER LES FACTEURS D'IDENTITÉ ET DE RÉDUIRE LES RISQUES DE BANALISATION.

Peu de paysages franciliens, à part les vues sur Paris ou peut-être celles de la forêt de Fontainebleau, sont aussi spectaculaires et iconiques que les paysages montagnards, côtiers, méditerranéens ou exotiques. Pourtant, beaucoup d'entre eux, urbains, périurbains ou ruraux, sont identifiables et identifient l'Île-de-France. Beaucoup de ces paysages sont reconnaissables au premier coup d'œil, même s'ils ne sont pas toujours identifiés au territoire régional dans ses limites précises : ils sont souvent emblématiques d'un ensemble plus vaste, comme le Bassin parisien (grands plateaux céréaliers ponctués de remises boisées), ou l'Île-de-France historique (villages aux maisons de pierre calcaire et aux toits de tuiles plates) ou, au contraire, d'unités plus circonscrites (pins, bouleaux et chaos de grès de la forêt de Fontainebleau, silhouette urbaine de Paris, vallée de la Seine aval industrielle, etc.).

DES ATTRIBUTS CARACTÉRISTIQUES DES PAYSAGES FRANCILIENS

L'Île-de-France, au sein du Bassin parisien, présente quelques grandes caractéristiques, héritées de siècles d'histoire humaine et de millions d'années d'histoire naturelle : plateaux et vallées, grands axes, parcellaire, champs ouverts, grandes forêts, ensembles urbains, etc.

Le relief de plateaux superposés et de vallées qui les entaillent, séparés par des coteaux bien délimités, provient d'une accumulation de couches sédimentaires alternativement tendres et dures, travaillées par l'érosion. Le rebord de ces plateaux, dominant des vallées ou d'autres plateaux, aligne des belvédères, qui donnent à contempler, à lire et à comprendre la région et sa métropole.

La structure radioconcentrique remonte bien plus loin que la centralisation royale : le Bassin parisien est formé d'une « pile d'assiettes » de couches sédimentaires concentriques, avec les plateaux crayeux



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME





Laurence Mignaux/Terra



Corinne Legenne/AUJIF



Paul Lecroart/AUJIF

Images emblématiques de l'Île-de-France

En couverture : les plateaux céréaliers donnent à voir l'horizon et rappellent que l'Île-de-France est une grande région agricole.

1. Les chaos de grès de la forêt de Fontainebleau ne sont pas le paysage forestier le plus répandu, mais le plus original.
2. Les anciennes routes royales, rectilignes et bordées d'arbres, structurent le paysage et offrent des perspectives.
3. Les ponts de Paris : une référence paysagère et des motifs de représentation.

tout autour (Champagne, Picardie, Normandie), les plateaux tertiaires à l'intérieur (Beauce, Brie, Vexin) ; les grands massifs forestiers, subsistant sur le rebord des plateaux, où le limon est plus mince et moins fertile, forment de grands arcs qui soulignent le rebord de ces plateaux. Cette « pile d'assiettes » étant affaissée en son centre, le réseau hydrographique y converge, avec la confluence de la Seine, de la Marne et de l'Oise, avant de trouver une sortie au nord-ouest. Entre ces vallées radiales, les plateaux de Brie, de Beauce ou du Vexin se disposent en pétales et se prolongent dans les espaces ouverts enclavés dans l'agglomération [Sgard, 1996] : c'est en ce point central que s'est installée la capitale, reliée à toutes les vallées, qui furent longtemps les principaux axes de circulation et de développement.

La direction sud-est/nord-ouest de failles et de microplissements oriente la vallée de la Seine à l'aval de Paris, la plaine de Versailles, les buttes de la Goële, la vallée de Montmorency, les étangs de Hollande, etc.

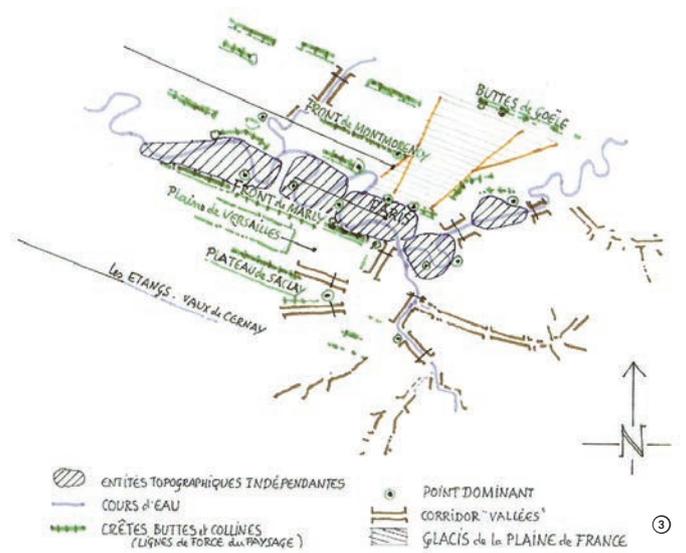
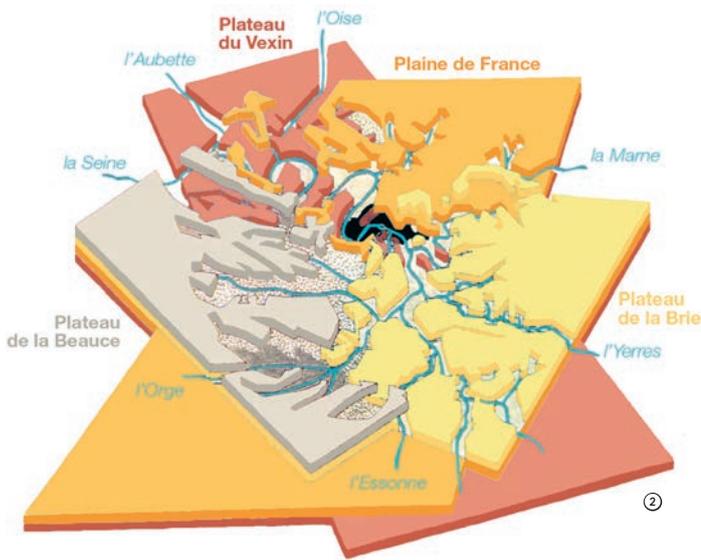
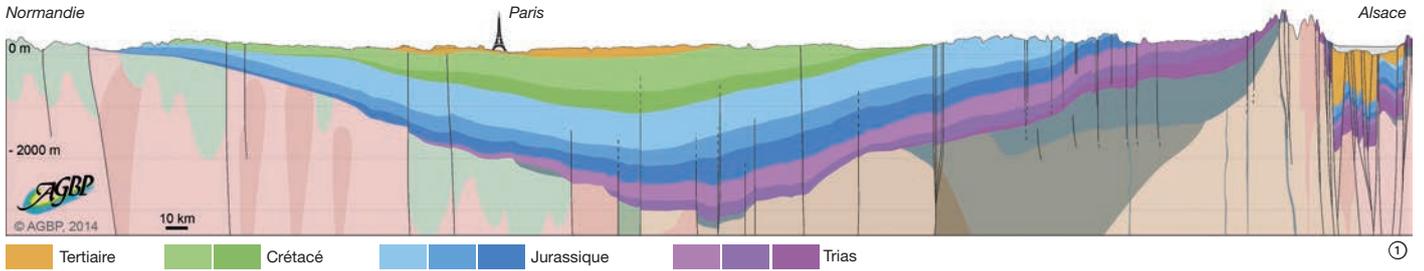
La trame foncière, plus locale mais présente partout, oriente tout le parcellaire agricole et urbain traditionnel selon deux directions perpendiculaires qui suivent soit les lignes de pente et les courbes de niveau, soit un champ radioconcentrique autour des agglomérations.

Les champs ouverts, vastes et très productifs (céréales et cultures industrielles), dominent le paysage des plateaux. **Les massifs forestiers**, à côté des futaies de chênes emblématiques parcourues d'allées rectilignes en étoile, révèlent aussi d'autres formes variées : taillis, bois de pins, landes sur chaos de grès, forêts alluviales. **Les vallées** sont nettement individualisées par leurs coteaux aujourd'hui boisés.

Les grands tracés montrent une persistance beaucoup plus longue que les infrastructures qui les matérialisent, notamment les chemins ruraux, les tracés classiques rectilignes, qui forment plusieurs réseaux tous reliés (routes royales, parfois voies romaines, allées forestières, perspectives de châteaux), les différents systèmes de voirie urbaine, les tracés mécaniques (voies ferrées actives ou désaffectées, autoroutes), sans angles, avec leurs terrassements et leurs ouvrages d'art.

Les créations architecturales ou paysagères sont particulièrement nombreuses en Île-de-France, et beaucoup mettent en valeur la géographie : le long de la Seine, ce sont les monuments parisiens de toutes époques, les berges, les ponts, les parcs classiques ou contemporains ; sur les coteaux, les terrasses, comme à Meudon, Saint-Cloud ou Saint-Germain-en-Laye ; dans les vallons, les châteaux, parcs, perspectives en pente, pièces d'eau, comme à Vaux-le-Vicomte ou Pontchartrain ; dans les forêts, les châteaux, leurs parcs et leurs perspectives prolongées par les allées forestières, comme à Fontainebleau ; dans la grande direction est-ouest, les perspectives, monuments, parcs et compositions urbaines, comme à Versailles, ou des Champs-Élysées à la Défense.

Structure et principes d'organisation du paysage



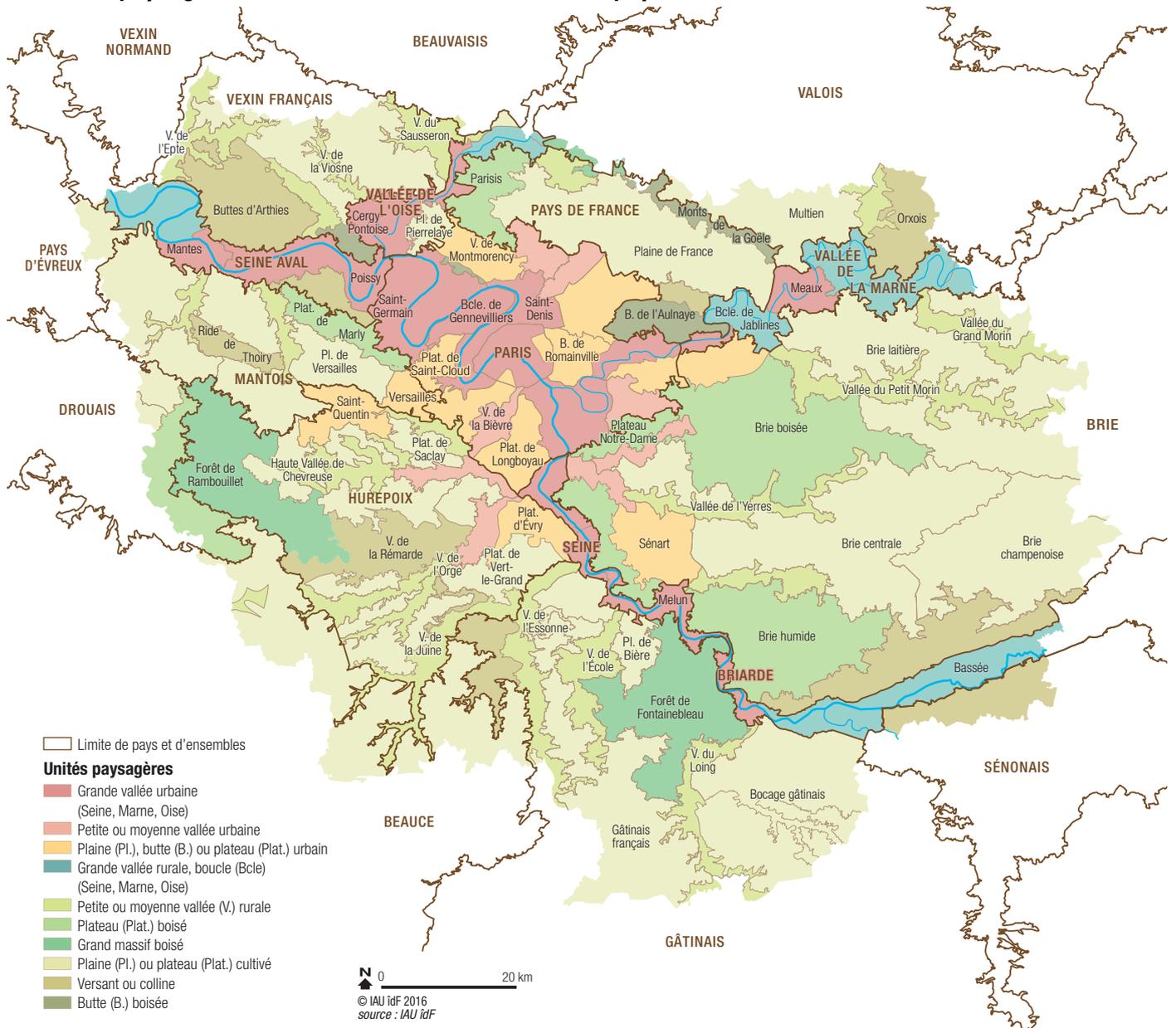
1. Structure géologique du Bassin parisien : l'accumulation des couches sédimentaires, affaissées en son centre sous leur poids, a créé une structure de « pile d'assiettes », avec des plateaux superposés en pente douce dont les rebords forment des côtes en couronnes autour de Paris. [Association des géologues du Bassin parisien, 2015]

2. Structure géologique de l'Île-de-France : les couches tertiaires, au centre du Bassin parisien (en jaune sur le schéma de coupe n°1), alternent les assises dures (calcaires), qui forment les plateaux (Vexin, plaine de France, Brie, Beauce), et les assises tendres (marne, gypse, sable de Fontainebleau, etc.), qui affleurent sur les coteaux. (Croquis de Marcel Belliot, IAURIF, 1983)

3. Orientation régionale du paysage : l'alignement sud-est/nord-ouest des failles et des plissements détermine la direction des buttes de la Goële, du Paris, de Thoiry ou de Fontainebleau, des étangs de la forêt de Rambouillet, de la plaine de Versailles, de la Seine aval. De grandes compositions (Champs-Élysées, Versailles, etc.) s'y sont inscrites. (Croquis de Bertrand Warnier, Ateliers de Cergy, 2012)

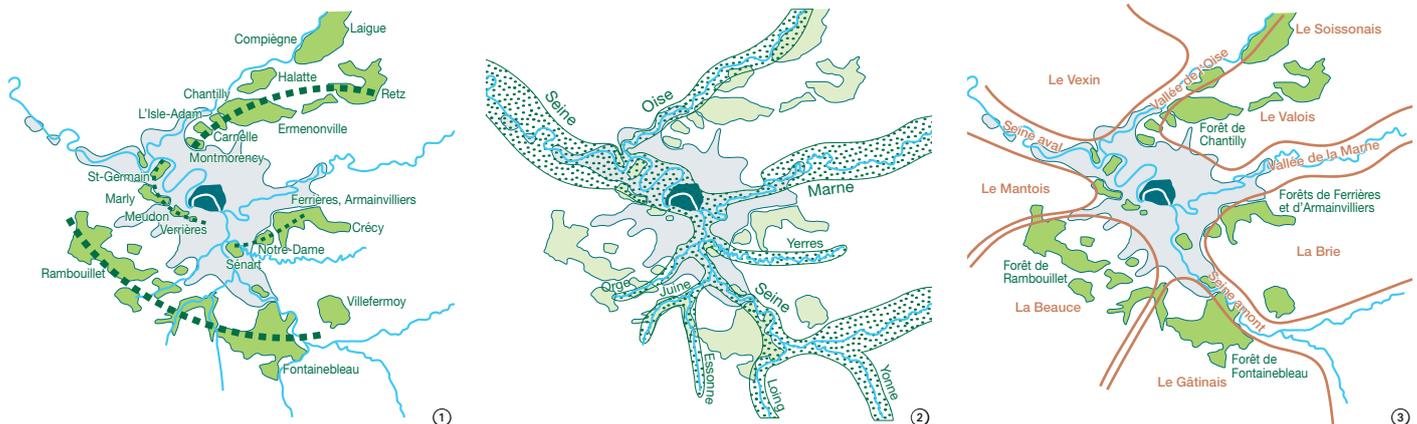
4. Orientation locale du paysage : la trame foncière s'articule avec le relief (lignes de pente et courbes de niveau). Elle procède d'un ordre agraire qui forme encore la trame fondamentale de l'espace parisien. (Exposé de Gérald Hanning, IAURP, 3 juillet 1973)

Les unités paysagères de l'Île-de-France et les limites de pays



La carte des unités paysagères présente un découpage de l'Île-de-France en deux niveaux principaux emboîtés : le niveau supérieur est celui des « pays » – qui ont la plus grande notoriété et la plus forte identité, géographique et/ou historique (Beauce, Brie, Vexin, etc.) ; c'est aussi celui des grandes vallées (Seine amont et aval,

Marne, Oise), dont certaines débordent les limites de la région, et de l'agglomération parisienne. Le second niveau est celui des « grandes unités », identifiées par les caractéristiques de leur paysage, croisant le relief et l'occupation du sol dominants (plateaux, vallées, agglomération, etc.).



1. Structure concentrique des couronnes forestières, du Valois à Fontainebleau et Rambouillet. 2. Structure radiale des grandes vallées : Seine amont et aval, Yonne, Marne, Oise. 3. Entre les vallées, des « pays » : un nom, des limites, une identité résultant de spécificités historiques et géographiques. (Croquis de Jacques Sgard [Sgard, 1996])



Paul Leconte / ANTO

Les ensembles bâtis ou urbains homogènes témoignent de contextes variés et d'époques successives : grandes fermes à cour, centres-bourg au bâti aligné sur rue, Paris classique et haussmannien – avec son gabarit aligné sur rue, mitoyen et de hauteur constante –, parcs lotis de Maisons-Laffitte, du Vésinet ou du Raincy, « ceinture rouge » de l'entre-deux-guerres avec ses HBM, ses bâtiments publics ou industriels de proche banlieue et ses cités-jardins, tissu pavillonnaire avec ses vagues successives, de la fin du XIX^e à celle du XX^e siècle, tours de la Défense, etc.

La présence ou l'absence de certains matériaux est emblématique de Paris ou de l'Île-de-France : le plâtre en enduit dans le bâti ancien, la pierre de taille (calcaire lutétien) et les toits de zinc du tissu haussmannien, l'absence de brique dans l'habitat rural de cette région riche en pierre, alors qu'on la retrouve dès ses limites franchies, en Normandie en Picardie ou en Champagne. L'abondance à l'inverse de la brique dans la construction urbaine de l'entre-deux-guerres.

L'**armature urbaine**, hiérarchisée, est certes dominée largement par Paris (qui représente encore près du quart de l'agglomération), mais possède aussi toute une série de niveaux, depuis les pôles régionaux de proche ou grande couronne, historiques ou récents (Saint-Denis, Mantes, Meaux, Melun, Pontoise, Saint-Germain, Versailles, les villes nouvelles, etc.), en passant par les villes moyennes ou petites, jusqu'aux bourgs et villages.

DES OUTILS POUR RENDRE COMPTE DE L'IDENTITÉ DES PAYSAGES

La Convention européenne du paysage engage les États signataires à reconnaître le paysage comme fondement de leur identité (art. 5), puis à identifier leurs paysages (art. 6). Dans le même esprit, les atlas des paysages, réalisés depuis une vingtaine d'années à l'échelle de départements ou de territoires tels que les parcs naturels régionaux, identifient des unités paysagères et en décrivent les caractéristiques qui font leur singularité.

L'IAU îdF a quant à lui établi une cartographie des unités paysagères inédite à l'échelle de toute la région Île-de-France.

Les unités paysagères ne se définissent pas selon les seuls critères visuels. La perception des paysages est aussi liée à leur usage : ceux qui sont parcourus quotidiennement sont ressentis comme appartenant à la même unité. Le bassin de vie fournit donc lui aussi un critère pertinent d'identification de l'unité paysagère, surtout lorsqu'il se superpose à une unité de relief ou d'occupation du sol, et, plus encore, lorsque des points hauts permettent d'embrasser toute l'unité d'un seul regard : c'est ainsi qu'apparaissent les agglomérations de Mantes, Meaux, Melun ou Montreuil, bassins géographiques autant que bassins de vie.

Cependant, un découpage d'unités paysagères ne prétend pas s'imposer aux autres découpages du territoire : il n'existe pas de découpage idéal. Les unités paysagères sont plutôt un outil de connaissance, à prendre en compte par les projets qui les recourent. Ainsi, un schéma de cohérence territoriale (Scot) doit s'intéresser aux conséquences de ses dispositions au-delà de ses limites, sur toute la surface des unités paysagères qu'il affecte.

PAYSAGES REMARQUABLES, PAYSAGES ORDINAIRES, PAYSAGES DÉGRADÉS

L'identité d'une région se résume-t-elle à ses « beaux » paysages, ceux que l'on représente sur les tableaux et les cartes postales, ceux que photographient les touristes ? On parle de plus en plus de « paysages ordinaires », de « paysages du quotidien », prenant en compte la perception de tous les habitants, comme le fait la Convention européenne du paysage : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. » Mais on en parle aussi pour les opposer aux paysages remarquables, qui ne concerneraient pas la majorité des Franciliens. Certes, tout le monde ne vit pas dans des sites classés ou des secteurs sauvegardés. Et ceux qui y habitent ou les traversent tous les jours

La silhouette de Paris, autre image emblématique de l'Île-de-France, et paysage urbain structurant.

peuvent finir par ne plus les voir si leur regard n'est pas renouvelé par un regard extérieur. Le tourisme, qui apporte sans cesse des regards neufs, contribue ainsi à donner aux habitants une fierté de leur territoire, à entretenir la valorisation des sites remarquables, voire à rendre remarquables certains paysages ordinaires. Parmi les modes de représentation, le cinéma a plus contribué que d'autres à changer le regard sur les faubourgs, les banlieues, les espaces de l'industrie, etc.

Mais l'importance des paysages ordinaires ne signifie pas que tout se vaille, ni que tout soit beau. Il est largement reconnu qu'il existe une hiérarchie des paysages, même si les avis peuvent diverger dans une certaine mesure sur la position de tel ou tel site dans cette échelle. Au sommet, les sites reconnus universels par le patrimoine mondial (Versailles, Paris, Fontainebleau...) ou reconnus de longue date comme des composantes du patrimoine de la nation par un classement au titre des monuments, des ensembles monumentaux ou des sites. Au milieu, beaucoup de sites peu ou pas protégés, mais présentant un certain équilibre. Et à l'autre extrémité, les trop nombreux paysages dégradés, cette « France moche » issue de multiples décisions aveugles, régulièrement et pertinemment dénoncées par la presse à travers quelques exemples emblématiques, pris en général dans ce périurbain mal maîtrisé, l'espace des « entrées de villes » commerciales, des ronds-points et des nappes de pavillons disjoints autour de voies surdimensionnées en raquettes...

Toutefois, hiérarchie ne signifie pas séparation en classes étanches, mais répartition inégale des atouts et des handicaps, au sein d'un continuum. Les paysages les plus beaux présentent leurs points noirs ; les plus dégradés possèdent leurs pépites. C'est pourquoi les politiques et les projets de paysage les plus efficaces sont ceux qui ne cherchent pas à trier le bon grain de l'ivraie, en mettant certains sites sous cloche et en refusant de voir les qualités des autres, mais identifient les valeurs patrimoniales et les faiblesses de chaque site, afin de s'appuyer sur les premières pour améliorer ces dernières.

UNE ACTION RÉGIONALE POUR LE PAYSAGE

Beaucoup des paysages que nous admirons aujourd'hui sont le résultat d'une succession de décisions prises dans d'autres intentions et sans conscience paysagère. C'est principalement vrai de paysages ruraux – campagnes, fermes, villages, etc. – préindustriels, dans lesquels ces décisions élémentaires étaient étroitement encadrées par les contraintes des techniques et des matériaux (« la maison, fille du sol »). Mais la constitution de la ville s'est, dès le début des Temps modernes, accompagnée d'une réglementation, qui, allant croissant d'Henri II à Haussmann, a donné à Paris et aux grands centres urbains français une qualité universellement reconnue.

À une époque où le paysage « ne va plus de soi », selon les mots du paysagiste Michel Péna, mais doit être décidé, l'autorité publique devient la principale responsable de la production d'un paysage de qualité, d'un projet commun qui soit plus que la somme des décisions individuelles. C'est le rôle de l'État, avec la protection des sites, des monuments historiques et de leurs abords, mais aussi avec ses politiques du paysage, et à travers des projets économiques (grands travaux) ou environnementaux (trames verte et bleue). C'est le rôle de la Région, avec son schéma directeur (Sdrif) et son plan vert, qui peuvent être des outils de transformation des paysages franciliens. Et c'est le rôle de chaque maire, à travers son plan local d'urbanisme (PLU) et à travers chacun de ses projets. ■

Pierre-Marie Tricaud, paysagiste
sous la responsabilité d'Anca Duguet, directrice par intérim
du département urbanisme, aménagement et territoires

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

RÉDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

MAQUETTE

Olivier Cransac

INFOGRAPHIE - CARTOGRAPHIE

Laetitia Pigato

Jean-Eudes Tilloy

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Claire Galopin, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU île-de-France

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144
ISSN ressource en ligne
2267-4071



www.iau-idf.fr



RESSOURCES

- Association des géologues du Bassin parisien (AGBP), nouvelle coupe du Bassin parisien, 2015. <http://agbp.fr/publications>
- Chevrier Jean-François, Hayon William, *Paysages territoires. L'île-de-France comme métaphore*, Paris, éditions Parenthèses, 2002.
- Sgard Jacques, *Les Grands paysages d'Île-de-France. Document d'appui aux démarches d'aménagement*, IAURIF, 1996.

Sur le site de l'IAU îdF

- Rubrique Patrimoine et paysage : analyses, débats, rencontres, études et publications. <http://bit.ly/2aqkX1M>
- Tricaud Pierre-Marie, Legenne Corinne, Bardou Adélaïde, Festal Marion, *Unités paysagères de la région d'Île-de-France. Méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et atlas*, juin 2010. <http://bit.ly/29VILgO>

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Fouad Awada
RÉDACTION EN CHEF
Isabelle Barazza
MAQUETTE
Olivier Cransac
INFOGRAPHIE - CARTOGRAPHIE
Laetitia Pigato
Jean-Eudes Tilloy

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE
Claire Galopin, Julie Sarris
FABRICATION
Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144
ISSN ressource en ligne
2267-4071



www.iau-idf.fr



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

